

**LISTE À COCHER (basée sur l'annexe 4 du Guide administratif-PSC 2023-2028)**

**CONTRAT DE SERVICE** (voir modèle site web du [réseau Agriconseils](#) dans section : Je suis conseiller/Guides et formulaires/Contrat de service)

Nom du dispensateur, adresse complète, numéro de téléphone	
Nom et fonction du conseiller* *Pour les techniciens ou les technologues professionnels inscrits comme dispensateurs et qui doivent travailler sous la surveillance d'un professionnel, le nom de ce professionnel doit figurer dans le contrat de service. Dans le cas des techniciens et des technologues dont la surveillance est exercée par un professionnel travaillant pour la même organisation, cette information n'est pas exigée.	
Numéro du contrat	
Nom du client, son adresse complète, numéro de téléphone, (courriel si disponible)	
NIM (numéro d'identification ministériel du MAPAQ)	
Contexte de réalisation (situation actuelle)	
Description du mandat (situation souhaitée)	
Description des services-conseils (services professionnels) Une ventilation des heures estimées par thématique de suivi et par diagnostic ciblé pour les activités en agroenvironnement	
Production principale visée par le mandat (ex : acéricole, production laitière, transformation alimentaire des raisins)	
Nombre d'heures <b>ET</b> taux horaire	
Période de réalisation des services (note : date de début <b>ET</b> date de fin)	
La phrase de visibilité « <i>Les aides financières offertes par les réseaux Agriconseils sont rendues possibles grâce au Programme services-conseils 2023-2028, en vertu du Partenariat canadien pour une agriculture durable, entente conclue entre les gouvernements du Canada et du Québec.</i> »	
SIGNATURES <b>ET</b> date de signature <ul style="list-style-type: none"> <li>La partie consentement « Divulgence d'information et accès aux documents » Incluant la mention : – transmette au Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP) du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, s'il y a lieu, les différentes données non-nominatives de surveillance phytosanitaire récoltées dans le cadre de ses activités professionnelles.</li> <li>La partie consentement « Levée du secret professionnel ou de l'obligation de confidentialité »</li> <li>La signature des deux parties (pour le client : signature manuscrite accompagnée du nom en lettres moulées)</li> </ul>	

Il est recommandé d'inclure au contrat de service une estimation des coûts admissibles au PSC, pour information au demandeur. Seule la confirmation d'aide financière du réseau Agriconseils attestera le montant d'aide admissible applicable au contrat.

**FACTURE**

Indiquer facture <i>partielle</i> ou <i>finale</i> sur la facture ou dans le courriel qui contient la facture	
Nom du dispensateur*, adresse complète et numéro de téléphone *Pour les techniciens ou les technologues professionnels inscrits comme dispensateurs et qui doivent travailler sous la surveillance d'un professionnel, le nom de ce professionnel doit apparaître sur la facture. Dans le cas des techniciens et des technologues dont la surveillance est exercée par un professionnel travaillant pour la même organisation, cette information n'est pas exigée.	
Numéro de TPS et TVQ du dispensateur	
Le numéro de la facture	
La date de facture	
Le numéro du contrat faisant l'objet de la facturation	
Nom du client et son adresse complète	
NIM (numéro d'identification ministériel du MAPAQ)	
Description détaillée du ou des services-conseils réellement rendus	
Production principale visée par le mandat (ex : acéricole, production laitière, transformation alimentaire des raisins)	
Nombre d'heures <b>ET</b> taux horaire (Ventilation des heures réalisées par thématique pour les activités de suivi et par diagnostic ciblé dans le cadre d'un suivi en agroenvironnement). (Coût détaillé du ou des services en gestion ou en technique)	
Période de réalisation des services (note : doit être antérieure ou égale à la date de facturation)	
Le nom du conseiller qui a rendu le service	
Le montant de la subvention allouée ainsi que le montant à payer par le client, y compris les taxes sur le coût total des services reçus	
La phrase de visibilité « <i>Les aides financières offertes par les réseaux Agriconseils sont rendues possibles grâce au Programme services-conseils 2023-2028, en vertu du Partenariat canadien pour une agriculture durable, entente conclue entre les gouvernements du Canada et du Québec.</i> »	
La signature de l'entreprise agricole (Types de signature acceptés : signature manuscrite accompagnée du nom en lettres moulées ou signature numérique avec certificat) ou preuve de dépôt du paiement. Cette signature est toutefois facultative si une preuve de paiement datée est fournie;	
La date de signature (si signature requise)	